

PANORAMA

Les Vaudois voteront sur la fiscalité des entreprises

Le référendum lancé dans le canton de Vaud contre la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a abouti, avec un total de 14 259 signatures valables. Le Conseil d'Etat a fixé la date de la votation au 20 mars 2016. En échange de la suppression des statuts fiscaux spéciaux, la réforme vaudoise prévoit de faire passer le taux d'imposition des entreprises d'environ 23% à 13,79% en 2019. ATS

Beznau peut rebrancher l'un des réacteurs à l'arrêt

Le réacteur numéro 2 de la centrale nucléaire de Beznau (AG), débranché en août pour sa révision annuelle, a redémarré mercredi. L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a donné son feu vert. L'exploitant, Axpo, a pu démontrer que la cuve de pression remplit les exigences de sécurité. Au total, 77 notifications ont été détectées, mais aucune de ces anomalies ne sort du cadre des critères d'acceptation. Le réacteur numéro un, en arrêt depuis mars, ne pourra redémarrer qu'en juillet 2016 au plus tôt. Des défauts de matériaux ont été constatés dans sa cuve. ATS

Asile: 180 places en plus dans le canton de Berne

Quelque 180 nouvelles places pour requérants d'asile seront créées dans la région de Berne. Une centaine de personnes supplémentaires seront hébergées à l'hôpital Ziegler, désaffecté. Une cinquantaine d'autres seront accueillies dans un abri PC à Kôniz, commune proche de la ville, et une trentaine dans un foyer des scouts. Actuellement, le canton a besoin de 800 places supplémentaires. ATS

Le référendum contre le «personal stop» aboutit

Les Genevois se prononceront en 2016 sur le gel des embauches à l'Etat. Lancé par le Cartel intersyndical de la fonction publique avec l'appui des partis de gauche, le référendum contre le «personal stop» voté le 12 novembre dernier par le Grand Conseil a recueilli quelque 20796 signatures, soit largement plus que les 7400 signatures valables exigées. Lire l'article complet sur www.letemps.ch. LT

Vaud: 10 millions de plus pour les requérants

En raison de la forte augmentation du nombre de requérants d'asile à prendre en charge, le Conseil d'Etat vaudois a élevé de 10 millions ses subventions à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour l'année 2016. Plus de détails sur notre site internet. LT

Rivière polluée à Fribourg

Environ 11 kilos de poissons morts ont été découverts dans les eaux du Tütschbach, dans la région d'Oberschrot (FR). Une pollution d'origine indéterminée est en cause: un film semblable à un arc-en-ciel était visible sur les bords du cours d'eau. ATS



Victor von Wartburg, président de l'association Rives publiques, se bat contre les riverains qui s'approprient les bords du Léman. (VERONIQUE-BOTTERON.COM)

Quelques coups de cisaille font avancer la cause de l'accès aux rives du Léman

ESPACE PUBLIC Accusé de dommages à la propriété, Victor von Wartburg, fondateur de Rives publiques, est acquitté en appel. Le Tribunal cantonal vaudois épingle au passage les autorités

VELMARC ROULET

22 juin 2012, sur la rive du Léman, à Tannay (VD). Victor von Wartburg, ancien directeur de la logistique d'une multinationale, âgé de 69 ans, s'arme d'une pince et se rend au bord du lac. Il s'attaque à un treillis, posé par un propriétaire riverain, qui empêche l'accès à la grève. Il libère celui-ci en découpant dans l'obstacle une ouverture de 2,5 m. Puis, un peu plus loin, il s'en prend à un portail.

Victor von Wartburg, qui s'est fait connaître comme président de l'association Rives publiques, a été condamné en mars dernier à 40 jours-amendes avec sursis par le Tribunal de police de La Côte, pour dommages à la propriété. Mais la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal vient de l'acquitter. «Il a agi de manière licite, en vue de rétablir une situation de droit», disent les juges, dont les considérants ont été communiqués il y a quelques jours.

«Minutieux et réfléchi»

Mieux encore, la cour le félicite presque: son geste était proportionné, «il a agi de manière minutieuse et réfléchie, limitant les dégâts au maximum.» «Ce jugement vaut de l'or», se réjouit le retraité activiste, espérant que cela servira largement la cause qu'il défend depuis une douzaine d'années.

Le Tribunal cantonal désavoue les deux propriétaires concernés. Dans un cas, la clôture avait été érigée en violation de la servitude de passage public. Dans l'autre, le portail devait

rester ouvert, ce qui n'était pas le cas. Mais la cour blâme aussi les autorités. Si Victor von Wartburg doit être blanchi, c'est qu'il a essayé à de multiples reprises d'obtenir gain de cause par les voies légales, en vain. Confrontés aux abus des propriétaires, la commune de Tannay et l'Etat de Vaud «se sont constamment renvoyé la balle» quant à leur compétence, constatent les juges. L'accusé n'avait plus de moyen moins dommageable d'exercer ses droits d'usager d'une servitude publique.

Pour Raphaël Mahaim, avocat de Victor von Wartburg et député écologiste au Grand Conseil vaudois, cette décision pénale est «bien plus importante» que les jugements administratifs sur la portée des servitudes publiques ou du marchepied, puisqu'elle établit un motif justificatif pour tout citoyen qui voudrait récupérer son droit. A ses yeux, c'est «un nouveau paradigme» pour de nombreuses situations de blocage le long du lac.

Se faire justice soi-même?

Verra-t-on du coup les militants de l'accès public, forts de ce jugement, se précipiter sur la rive armés d'une cisaille, en émules de Victor von Wartburg? Ce n'est pas non plus ce que les

juges autorisent. L'attitude du président de Rives publiques n'est admise que parce que ses multiples et légitimes sollicitations auprès des autorités n'ont pas trouvé de répondant.

Le jugement n'en paraît pas moins contenir un permis de faire justice soi-même. «C'est ce que j'ai de la peine à comprendre», nous dit le syndic de Tannay, Serge Schmidt, sous réserve d'une lecture plus approfondie des considérants. Quelques mois après les coups de pince de Victor von Wartburg, la municipalité de Tannay avait ordonné au propriétaire concerné de détruire la clôture installée sans autorisation. Ce que le riverain a finalement dû faire, à ses frais, non sans avoir d'abord fait recours.

Besoin d'espaces publics

Sur le fond, Serge Schmidt estime que l'intérêt public de l'accès aux rives et l'intérêt privé de la propriété sont en conflit et que la législation en vigueur peine à y apporter une solution satisfaisante. «C'est au Grand Conseil qu'il incombe de régler une fois pour toutes ce problème», estime-t-il.

«Les rives n'ont jamais fait l'objet d'une gestion très stricte face aux propriétaires, note Victor Ruffly,

ancien conseiller national socialiste et cofondateur de Rives publiques, mais maintenant l'Etat doit enjoindre aux communes de faire leur travail.» Avec la croissance démographique et le besoin d'espaces publics, il est temps que la situation change, ajoute le géographe.

«Faire pression sur Genève»

L'avocat Raphaël Mahaim tient pour vraisemblable que les propriétaires déboutés iront au Tribunal fédéral, «où nous nous réjouissons d'en découdre». Me Florian Chaudet, qui est tout à la fois le défenseur de l'une des propriétaires et le président de l'Association des propriétaires riverains des lacs vaudois (April), ne confirme ni n'infirmes cette intention. Il ne tient pas davantage à commenter ce jugement tant que la procédure n'est pas close ni l'arrêt du tribunal cantonal exécutoire.

Rives publiques prépare pour 2017 le lancement d'une initiative fédérale sur l'accès aux rives. En attendant, l'attention de Victor von Wartburg se tourne en priorité vers les propriétés riveraines de Mies, dernière commune vaudoise sur le lac avant le canton de Genève: «Si nous arrivons à ouvrir Mies, cela fera pression sur Genève.» ■

L'EXPERT

«L'Etat de Vaud n'est pas passif»



CORNELIS NEET
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'ENVIRONNEMENT,
CANTON DE VAUD

Le directeur général de l'environnement, Cornelis Neet défend l'attitude du canton de Vaud face aux critiques.

Comment le canton explique-t-il la passivité qui lui est reprochée à Tannay? Il me semble vraiment faux de parler de passivité. L'Etat de Vaud a au contraire largement collaboré avec la commune. Il a refusé la légalisation du portail par un refus du permis de construire, ce qui ressort clairement du jugement. Etat et commune ont consenti de nombreux efforts pour clarifier la situation. Le droit de marchepied est souvent confondu avec le cheminement riverain ouvert au public, alors que ce sont deux choses bien distinctes.

La différence peut paraître subtile... Le droit de marchepied ne donne pas un droit d'accès au public sur les parcelles privées. La loi permet la pose de clôtures laissant uniquement l'accès aux personnes autorisées, haleurs, bateliers, pêcheurs, etc. Le cheminement riverain, lui, doit être réalisé par la création de servitudes de passage public. Si un tel cheminement existe, les clôtures n'y sont pas autorisées. Il en va autrement lorsque des servitudes existantes ne sont pas raccordées de part et d'autre à un accès public, comme un chemin, un quai, une plage. Les servitudes de passage ne peuvent donc servir de prétexte à des tiers pour pénétrer sur des propriétés privées lorsqu'elles n'aboutissent pas à un accès public.

Les portails fermés et servitudes de passage non respectées semblent nombreux, comment l'Etat entend-il

faire respecter les droits reconnus par la justice? Comme à Tannay, l'Etat appuiera toutes les démarches visant à supprimer les portails limitant, voire bloquant les accès au domaine public des eaux ou sur les cheminements riverains ouverts au public.

Sur la Riviera, l'Association Rives du lac se plaint que le dossier du cheminement piétonnier soit bloqué au canton depuis le mois de juillet... Une réponse sera apportée à la commune de la Tour-de-Peilz dans le courant de janvier.

Quelle importance Vaud accorde-t-il au fond à l'accès aux rives? Une grande importance. C'est l'une des raisons d'être du Plan directeur des rives du Léman. Le Conseil d'Etat a décidé en juin 2013 de financer la troisième phase de subventions cantonales en faveur des chemins riverains, un financement accepté par le Grand Conseil en mai 2014. ■ Y.R.

PUBLICITÉ



EN CAS D'URGENCE,
NOUS VOUS DEVONS PLUS
QUE DES SOINS.

CENTRE D'URGENCES 022 702 21 44
www.hirslanden.ch/lacolline

L'EXPERTISE EN TOUTE CONFIANCE.

HIRSLANDEN
CLINIQUE LA COLLINE